

**L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux novembre à 18h30**, le conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Daniel BOISSERIE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 29
- présents : 22
- votants : 29

Date de convocation du conseil municipal : 16 novembre 2017

PRÉSENTS: M. BOISSERIE, Maire. Mme L'OFFICIAL. M. GORYL. Mme LAFONT. M. MIALARET. Mme ROY, adjoints au Maire, M. DUPUY. Mme ARNAUD. Mme COLETTE. M. VERGNOLLE. Mme BONIN. M. LAGORCE. M. ROUET. Mme CHORT. M. SUDRAT. Mme PAGNON. M. ROBERT. M. CUBERTAFON. Mme LAPLAUD. M. LAROCHE. Mme MEYZIE. M. BREUIL, conseillers municipaux.

ABSENTS excusés : Mme PLAZZI. M. DUBOIS. M. DARY. Mme MACON. Mme RABAUD. Mme LAROUMAGNE. M. FREMONT.

Mme PLAZZI a donné délégation de vote à Mme MEYZIE  
M. DUBOIS a donné délégation de vote à M. BOISSERIE  
M. DARY a donné délégation de vote à Mme L'OFFICIAL  
Mme MACON a donné délégation de vote à Mme BONIN  
Mme RABAUD a donné délégation de vote à Mme LAFONT  
Mme LAROUMAGNE a donné délégation de vote à M. BREUIL  
M. FREMONT a donné délégation de vote à M. ROBERT

SECRÉTAIRE : Emilien ROUET

Après avoir fait l'appel et nommé Monsieur ROUET secrétaire de séance, Monsieur le Maire soumet à l'approbation des élus le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2017. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

# I – AFFAIRES FINANCIÈRES

## 1. DÉCISIONS MODIFICATIVES

Rapporteur : Jean-Claude DUPUY

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise les décisions modificatives suivantes :**

- **Article budgétaire 6574 « subventions aux associations » / délibération n° 99/2017**

Articles	Chapitres	Libellés des comptes	Dépenses	Recettes
6574	65	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	+ 30 000 €	
7788	77	Autres produits exceptionnels		+ 30 000 €

- **Chapitre 041 « Opérations patrimoniales » / délibération n° 100/2017**

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

Articles	Chapitres	Libellés des comptes	Dépenses	Recettes
2313	041	Immobilisations en cours	- 88 600 €	
204411	041	Subventions d'équipements versées, biens mobiliers, matériel et étude	+ 8 920 €	
2112	041	Terrains de voirie	+ 3 520 €	
2113	041	Terrains aménagés autre que voirie	+ 54 820 €	
2138	041	Autres immeubles ou autres constructions	+ 75 000 €	
1328	041	Subventions d'équipement non transférables – autres		+ 53 660 €
<b>TOTAL</b>			<b>+ 53 660 €</b>	<b>+ 53 660 €</b>

## 2. VERSEMENT DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS

Rapporteur : Laurent GORYL

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement de subventions aux associations suivantes :**

- **500 € à l'Arche Musicale dont fait partie la chorale du complexe scolaire Darnet pour la participation d'élèves à un grand rassemblement choral au Zénith de Limoges les 14 et 15 juin prochains / délibération n° 101/2017**
- **3 500 € au Vélo Club Arédien / subvention exceptionnelle / délibération n° 102/2017**
- **10 000 € à l'association Guzziak BIZI – Vivre ensemble dont le projet est d'améliorer la vie des personnes retraitées ou en situation de handicap en créant un réseau virtuel et de proximité pour prévenir et lutter contre l'isolement et le repli sur soi / délibération n° 103/2017**

## 3. VERSEMENT D'INDEMNITÉS DE CONSEIL ET DE BUDGET AU TRÉSORIER MUNICIPAL / délibération n° 104/2017

Rapporteur : Arlette LAFONT

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer la somme de 1 561,54 € au trésorier municipal pour les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire qu'il apporte en cours d'année à la commune.**

**4. FIXATION D'UN PRIX DE VENTE DE CD ET CÉDÉROMS RÉFORMÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE / délibération n° 105/2017**

Rapporteur : Michèle ROY

**Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 0,50 € le prix de vente à l'unité des compact discs et cédéroms retirés des collections de la bibliothèque municipale en raison de leur ancienneté.**

**II – PERSONNEL**

**TRANSFORMATION DE POSTE / délibération n° 106/2017**

Rapporteur : Marcelle LAPLAUD

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la transformation d'un poste de bibliothécaire à temps complet en poste de bibliothécaire principal à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

**III – EAU POTABLE**

**DEMANDES D'ADHÉSION DES COMMUNES DE LA MEYZE ET DE LA PORCHERIE AU SYNDICAT VIENNE-BRIANCE-GORRE**

- Avis du conseil municipal / délibération n° 107/2017

Rapporteur : Edmond LAGORCE

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'adhésion des communes de La Meyze et de La Porcherie au Syndicat Vienne-Briance-Gorre et la modification des statuts dudit syndicat pour tenir compte de l'extension du périmètre.**

## **IV – CONVENTIONS, AFFAIRES DIVERSES**

### **1. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX**

- **Modification des compétences statutaires / délibération n° 108/2017**

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- ☞ **décide d'intégrer la compétence « Eau » parmi les compétences optionnelles de l'EPCI, sachant qu'elle deviendra obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;**
- ☞ **approuve le projet de statuts qui tient compte de la prise de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme intervenue au 28 mars 2017 et en matière de GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

- **Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de services / délibération n° 109/2017**

Rapporteur : Christophe BREUIL

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

- ☞ **autorise la signature d'un avenant n°2 à la convention de mise à disposition des services avec la Communauté de communes pour tenir compte de la mise à disposition d'un agent communal auprès de l'EPCI pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage ;**
- ☞ **précise que l'organisation du travail a été revue pour assurer une continuité de service les week-ends concernant les seules interventions techniques.**

### **2. POUR INFORMATION**

- **Décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales / délibération n° 110/2017**

Rapporteur : M. le Maire

## V – VŒUX, MOTIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le vœu et les motions ci-après :

### **1. VŒU DE RÉHABILITATION DES FUSILLÉS POUR L'EXEMPLE ENTRE 1914 ET 1918**

/ délibération n° 111/2017

Rapporteur : André MIALARET

**CONSIDERANT** que plus de 2 400 poilus ont été condamnés à mort de manière expéditive par des tribunaux militaires d'exception pour des motifs souvent arbitraires,

**CONSIDERANT** que 639 d'entre eux furent fusillés pour l'exemple afin de mieux réprimer la rébellion,

**CONSIDERANT** que, sans chercher à réécrire l'histoire ou à l'instrumentaliser alors que nous célébrons le centenaire de la Grande Guerre, le temps est désormais venu d'une mémoire apaisée,

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande que, hors condamnation de droit commun, ces soldats condamnés pour l'exemple soient reconnus à part entière comme des soldats de la Grande Guerre morts pour la France, de façon à permettre la réhabilitation pleine, publique et collective de tous les fusillés pour l'exemple, et l'inscription de leurs noms sur tous les monuments aux morts des communes de France.

### **2. MOTION SUR L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET DE LA RURALITÉ** / délibération n° 112/2017

Rapporteur : Sylvie COLETTE

Nos campagnes, dynamiques, vivantes, solidaires et inventives sont une chance réelle pour notre Pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux. Il faut donc redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Pour construire notre avenir, nous avons besoin :

- en début de quinquennat d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture... ;
- de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, de même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération) ;
- de dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de

**financement en faveur du développement des territoires ruraux. Cette loi doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.**

### **3. MOTION EN FAVEUR D'UNE POLITIQUE AMBITIEUSE SUR LE LOGEMENT**

**/ délibération n° 113/2017**

**Rapporteur : Catherine L'OFFICIAL**

**L'équilibre du territoire tient dans la possibilité pour les communes rurales à pouvoir se développer. Elles peuvent le faire en facilitant l'installation des jeunes, l'accueil des populations nouvelles et l'accompagnement au maintien à domicile des personnes âgées. La rénovation de l'existant, notamment dans les centres-bourgs, et la construction de manière responsable en sont les modalités principales qui permettront de renforcer la préservation de l'espace agricole et la qualité de vie.**

**Cette vision se heurte à l'approche qui privilégie la concentration des populations dans les villes et les métropoles. Elle se traduit dans le projet de loi de finances 2018 par la suppression de l'accès au prêt à taux 0 (PTZ) pour les constructions nouvelles. Cela exclut 90 % du territoire et, par ailleurs, renforce la tension du marché sur les zones déjà tendues. Pour la rénovation, le maintien du dispositif se fera à des conditions inconnues à ce jour.**

**Les ambitions du gouvernement en faveur des métropoles auront pour conséquence de pénaliser l'immense majorité du Pays : villes moyennes, petites villes et communes rurales.**

**CONSTATANT cette méthode et, par ailleurs, la réduction de 20 % en 2017 et 2018 des agréments pour la construction de logements sociaux dans les communes,**

**REGRETTANT le fait de ne pas respecter l'une des dispositions de la Conférence nationale des territoires, à savoir le fait de concerter les collectivités sur des mesures qui les concernent au premier chef,**

**Le Conseil municipal :**

**☞ appelle le Parlement à modifier le projet de loi de finances 2018 pour trouver un véritable équilibre territorial sans opposer urbain et rural, opposition qui renforce cette disposition ;**

**☞ demande d'étudier d'autres pistes telles que :**

- revoir les mécanismes de défiscalisation pour permettre l'investissement dans le rural**
- favoriser la préservation du bâti ancien par la rénovation**
- revoir la définition des zones tendues**
- revoir la politique et l'engagement financier de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat**
- faciliter la transmission des biens**
- taxer plus fortement la vacance**
- répartir les subventions d'aide à la rénovation selon la taille des collectivités**
- veiller à un équilibre de la construction de logements sociaux neufs sur l'ensemble du territoire**

**\* \* \* \* \***

## QUESTIONS DIVERSES

- ❶ **Travaux dans les cimetières / Daniel BOISSERIE**
  
- ❷ **Salon des métiers d'art, Exposition du centre culturel, Concert à la Collégiale / Michèle ROY**
  
- ❸ **Foire de Noël / Annie ARNAUD**
  
- ❹ **Travaux dans la zone de Bourdelas / Isabelle BONIN**
  
- ❺ **Travaux à hauteur d'Arfeuille / Emilien ROUET**

La séance est levée à 20h20.

\* \* \* \* \*